

paie de	Date limite de saisie et récupération dans EASI pour installation des suppléants et paiement en mois M+1	Date limite pour installer le suppléant et générer le PVI - 17h	Date limite de retour des contrats et PVI signés Avant 12h	date de l'acompte	date de paie
				+24/48h selon les banques	
juin-24	13/05/2024	16/05/2024	17/05/2024	06/06/2024	26/06/2024
juil-24	11/06/2024	14/06/2024	17/06/2024	05/07/2024	29/07/2024
août-24	28/06/2024	03/07/2024	04/07/2024	31/07/2024	28/08/2024
sept-24	16/07/2024	19/07/2024	22/07/2024	05/09/2024	26/09/2024

Ce calendrier sera strictement appliqué.

Toute saisie sans pièce justificative ou qui nécessitera un rejet de la part du SAGEPP aux dates indiquées ci-dessus entrainera une prise en charge de la rémunération en mois M+2

Toute saisie faite par anticipation ne sera pas validée avant la date du premier jour du contrat

Il est impératif d'installer le suppléant pour que les mouvements de sa paie soient créés

Les contrats et PVI doivent être retournés au SAGEPP au format PDF (une seule pièce pour toutes les pages du contrat). Aucune modification ne doit être apportée manuellement sur ces documents (pas même l'adresse).

En cas de non retour des contrats et PVI avant la date limite de retour, aucune relance ne sera effectuée par le SAGEPP - le suppléant ne pourra pas être rémunéré en mois M+1

Les dates des acomptes sont indiquées sous réserve de modification du calendrier par les services des finances publiques

Pendant le traitement final des opérations de paie, le SAGEPP ne procède à aucune validation sur EASI. Il n'y a donc pas de création de contrat ou de PVI sur cette période.

Exemple : ce qui est intégré dans EASI entre le 14/05 et le 24/05 sera traité à compter du 27/05. Aucun contrat et PVI ne sera généré sur cette période.

SCHEMA GENERAL DES PERIODES DE SAISIE/VALIDATION DANS ANGE-RH ET EASI

